

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DE LA COMMISSION LOCALE D'INFORMATION
AUPRES DU CNPE BUGEY**

- Le 29 avril 2019 – CIR Saint-Vulbas -

Véronique Baude remercie les membres de la CLI pour leur présence et excuse les personnes suivantes :

- Ariane Pont, CLI de l'Isère,
- Axelle Portier de l'IRSN,
- Monsieur Spitzner, Commune de Vertrieu,
- Cendra Motin, Députée de l'Isère,
- Viviane Vaudray, Conseillère Départementale,
- Jacques Rolland, Commune de Saint Vulbas,
- Annick Merle, Conseillère Départementale de l'Isère,
- Les services préfectoraux.

Véronique Baude (Présidente de la CLI) : Au préalable, je voulais vous demander si vous avez des questions à propos du précédent compte-rendu et que vous avez dû recevoir la semaine dernière. J'espère que vous l'avez lu de manière attentive. C'est un compte-rendu très fidèle aux propos tenus et je tiens à remercier Alix Bougain pour le temps passé sur sa rédaction.

Le point unique à l'ordre du jour de la CLI concerne l'extension du Plan Particulier d'Intervention puisque nous sommes obligés de donner un avis. Avant tout, je vais faire un petit rappel sur ce qu'est le PPI, même si je pense que tout le monde dans la salle est parfaitement au courant de son contenu. Nous en avons déjà parlé lors des précédentes CLI.

Le PPI est un document qui permet d'organiser la coordination de la réponse des forces de secours et de sécurité, en cas d'accident des installations nucléaires, chimiques ou gazières, mais aussi pour les barrages hydroélectriques et certains laboratoires et structures de transport de matière dangereuse. Ce PPI est destiné à donner à la population des informations préventives et une organisation préventive des secours et la centrale du Bugey est soumise à ce PPI.

En cas de crise nucléaire, EDF a de son côté un Plan d'Urgence Interne, et les pouvoirs publics en particulier la Préfecture, avec l'ASN et la Direction de la Sécurité Civile : le PPI.

Dans la version 2014, en vigueur actuellement, le PPI prévoit deux phases, selon l'intensité de l'accident : une phase réflexe de 2km, avec une cinétique rapide et un rejet de moins de six heures. Et une deuxième phase, concertée, qui concerne les dix kilomètres avec une cinétique lente et un rejet de plus de six heures. Donc suite à la nouvelle loi, nous ne sommes plus dans un rayon de 10 mais de 20 kilomètres.

Avec la version 2019, il va y avoir trois phases d'intervention : une phase réflexe de 2 km, avec cinétique rapide et rejet court, la phase immédiate de 5km, avec une cinétique rapide et un rejet long, c'est une nouveauté. La troisième phase qui a été établie a un rayon de 20 km, avec une cinétique lente et un rejet de plus de six heures. Les modifications concernent la phase immédiate de 5km, et la phase concertée étendue à 20 km.

Au niveau des actions mises en œuvre au niveau de chaque phase, pour la phase réflexe de 2 km : cela concerne la mise en place d'un système d'alerte des populations, cela comprend des messages sur le réseau de téléphone grand public : pour les particuliers, les établissements publics, les entreprises et les commerces, d'où la nécessité d'avoir une grande action en termes de communication. La deuxième action concerne la mise à l'abri des habitants, ce sont des mesures mises en avant : fermeture des portes et fenêtres, arrêt de la ventilation, écouter la radio et regarder la télévision locale pour information aux populations.

Dans la phase immédiate de 5km, il y a la création de centres d'accueils et de regroupement avec l'acronyme CARE. Chaque commune du périmètre 5km dispose d'un centre d'accueil et de regroupement pour sa population. Pour Blyes, c'est le Plateau d'Hauteville, au centre de séjour et de stages sportifs, pour Loyettes, c'est à Oyonnax à Valexpo, et pour Saint-Vulbas c'est à Bourg-en-Bresse, à Ainterexpo. Pour les communes de l'Isère, c'est à Grenoble, mais je n'ai pas le lieu précisément.

Concernant la phase concertée des 20km, il y a des conséquences importantes pour les communes, notamment les nouvelles. Chacune doit réaliser un plan communal de sauvegarde, ainsi que participer à la nouvelle campagne de distribution de cachets d'iode, prévue par les services préfectoraux, à l'automne 2019. C'est aussi la sensibilisation et l'information des habitants. Ici, il y a une culture d'information du fait de vivre à proximité de la centrale, mais je pense qu'avec l'extension aux 20km, il y aura aussi beaucoup de communication et d'information à faire auprès des nouveaux élus, syndicats, experts et des associations. Nous aurons l'occasion d'en reparler, puisque l'une des conséquences de l'extension du PPI à 20km, c'est une modification de la composition de la CLI. Concernant la phase concertée encore, il y aura des actions mises en œuvre en cas de rejet de plus de six heures, telles que le confinement et la mise à l'abri de la population, des restrictions de consommation alimentaire, la consommation de comprimés d'iode sur ordre de la Préfecture, et l'installation d'un périmètre de sécurité.

Comme je vous le disais en préambule, l'Etat, dans le cadre de la modification du PPI a sollicité l'avis des communes et de la population, a vis qui doit être rendu le 2 mai.

Avec la Loi de Transition Energétique du 14 août 2015, il y a eu aussi des modifications du code de l'Environnement et la CLI doit être consultée pour toute modification du PPI, définie pour une installation nucléaire de base. Je voulais vous rappeler qu'actuellement dans le périmètre de 10 km, il y a 25 communes, donc 17 dans l'Ain, 8 dans le département de l'Isère. Avec le passage à 20 km, 121 communes sont concernées, soit 58 pour le département de l'Ain, 55 pour l'Isère, et 8 pour le département du Rhône. La population concernée passe d'environ 75 300 habitants à 335 000 habitants. La loi apporte aussi des modifications concernant les CLI transfrontalières, nous sommes donc concernés. Nous avons intégré il y a un an et demi un représentant de la Ville de Genève et un représentant du Canton de Genève ; nous allons intégrer une personne qualifiée et une personne issue d'association pour la Suisse. La modification de la composition de la CLI est en cours d'élaboration, avec la Préfecture. A la prochaine CLI, nous vous présenterons ce que nous allons mettre en place d'ici la fin d'année.

Le dernier slide présentait une carte, avec le périmètre des 10 km et l'extension avec les nouvelles communes. Il est donc nécessaire que la CLI émette un avis aujourd'hui. Nous allons le transmettre, à Monsieur le Préfet, le plus rapidement possible.

Avez-vous des questions ? Le nouveau périmètre a été élaboré par les services préfectoraux avec des critères qui ont dû leur être donnés par le Ministère de l'Intérieur très certainement.

Alain Dautriat (Saint-Romain-de-Jalionas) : Je ne sais pas si c'est en relation avec le PPI mais jeudi prochain nous avons une réunion pour le renouvellement des concessions de la CNR et la possibilité éventuelle de construction d'un barrage aux environs de Saint-Romain-de-Jalionas. Êtes-vous au courant de ce dossier ?

Véronique Baude : En tant que Présidente de la CLI, je ne suis pas au courant. Je n'ai pas été invitée, et je ne pense pas que des liens soient faits entre les deux.

Charles de la Verpillière (Député de l'Ain) : J'ai été invité, mais je pense en tant que Député. En effet, il y a une réunion dans l'Isère, jeudi prochain, dans le cadre d'une concertation ouverte sur la prolongation de concession de la CNR mais je ne pense pas qu'il y ait de lien entre les deux sujets.

Alain Dautriat : Peut-être pas de lien direct mais ...

Charles de la Verpillière : En effet, pas de lien administratif et juridique, j'entendais. C'est à la concertation de dire ce genre de chose.

Véronique Baude : Effectivement, je ne vois pas de lien entre les deux procédures. Mais je note votre remarque.

Philippe Osvepian (CGT) : Dans les notes que j'ai reçues ce n'est pas qu'une question de prolongation, il y a aussi tout un débat sur le fait que la CNR voudrait bien construire un barrage.

Charles de la Verpillière : Oui, si elle est prolongée, c'est bien pour faire quelque chose.

Philippe Osvépián : Oui, en effet. Mais petit rappel historique, la CNR faisait partie du groupe EDF dans le temps, avant qu'ils ne soient détachés, cela aurait permis de faire le lien entre les deux dossiers. Lorsque je parle d'un pont supplémentaire en cas d'évacuation. S'il y a une combinaison entre un incident et une rupture de barrage, il est clair qu'un barrage à proximité avec un pont permettant d'évacuer plus facilement de l'Ain vers le Nord-Isère, ce ne serait pas un dossier complètement déconnant si je puis m'exprimer ainsi.

Véronique Baude : L'objectif de la présente CLI est de se prononcer sur le périmètre et non d'avoir un avis sur les projets de la CNR. Cette remarque, vous pouvez peut-être la formuler au titre de la consultation ouverte. Ce sera noté au procès-verbal.

?? (non présenté) : J'aimerais savoir si les alertes SAPPRE se font aussi sur les téléphones mobiles, jusque-là c'était sur les fixes et il y avait des négociations avec les opérateurs, qu'en est-il ? Y aurait-il une alerte vers les mobiles ? Les gens n'ont plus forcément de téléphone fixe mais de plus en plus de mobiles.

Véronique Baude : Je crois que la question avait été posée lors d'une dernière CLI, je ne sais pas si la réponse avait été donnée. Nous questionnerons Monsieur Arvers et je reviens vers vous pour vous donner une réponse. Cela me paraît plus que nécessaire puisqu'il faut tenir compte des nouveaux modes de communication et en particulier, on voit que nous sommes de plus en plus à recevoir des sms d'alertes sur les portables et de moins en moins sur les téléphones fixes.

Alain Dautriat : J'ai une deuxième remarque, nous avons reçu un document que nous devons afficher de la part de l'ASN, sur une modification de prescription des rejets. Que ce soit des rejets dans l'eau ou des effluents. Est-ce qu'on peut savoir pourquoi cette modification ?

Véronique Baude : Je ne connais pas le contenu de ce courrier mais Madame Pougard, vous pouvez répondre ?

Claire Pougard (EDF) : C'est une consultation publique. C'est la mise à disposition par l'ASN, notre dossier article 26 sur la limite métaux totaux. Lors de CLI précédentes, je vous avais présenté un évènement significatif environnement que l'on a déclaré chaque année puisque dans notre dépôt article 26, qui a abouti en 2014, nous avons essayé d'évaluer une limite en métaux totaux sur un REX très faible, parce qu'on ne suivait pas ce paramètre auparavant, nous avons donc demandé ces limites, à ce moment-là. Ce n'était pas adapté à notre exploitation, et donc on a déposé un dossier de demande de modification des limites, c'est ce dossier-là. Chaque année, nous faisons un point à ce sujet.

Richard Escoffier (ASN) : Je vais compléter pour l'ASN. D'ailleurs, j'en profite pour me présenter, je suis Monsieur Escoffier, je succède à Monsieur Veyret à l'ASN de Lyon. Nous sommes dans le cadre d'une mise à jour de prescription de rejet. Ce qui est prévu, c'est que le dossier d'EDF soit mis à disposition du public. L'ASN va l'instruire, et les prescriptions de l'ASN le moment venu feront l'objet d'une consultation de la CLI. C'est un dossier dont on reparlera, si on envisage d'accepter les limites proposées.

Véronique Baude : Merci pour ces réponses, avez-vous d'autres questions ?

Joël Guerry (Sortir du Nucléaire) : Il semblerait que l'information concernant l'enquête PPI a été relativement mal faite notamment dans les communes de l'Ain. A Béligneux, par exemple, une personne y est allée, pour faire un avis, ils ont cherché le dossier, ne le trouvaient pas, et puis ils n'ont pas été capables de trouver le registre. Il semblerait donc qu'il n'y ait pas de registre de partout. Quand on cherche sur internet, on voit que très peu de communes ont annoncé cette consultation sur le site internet. Il y a donc un petit problème, c'est important et il faudrait que les gens s'en emparent, et il faut intégrer le PPI dans la vie des gens, pour qu'ils puissent être réactifs. J'ai l'impression qu'on passe à côté de quelque chose puisque l'information, pour le moment, circule mal. L'information est insuffisante vis-à-vis des populations

Voici mes remarques concernant le PPI : Le projet de PPI est totalement insuffisant, nous ne sommes pas du tout d'accord avec le contenu, il y a de gros problèmes. Il n'est pas pris en compte les incidents significatifs et on rejoint la position de l'ANCCLI dans son document de 2016, avec une proposition de PPI à 80 km, et une distribution d'iode sur ce périmètre. Pourquoi ? On peut imaginer un rejet rapide et immédiat, on confine sur deux kilomètres. S'il y a un vent fort de 60 km/h, en une heure les rejets radioactifs sont à Oyonnax, donc il y a nécessité d'être réactifs sur une grande surface. On vient de parler de téléphone, il y a en effet des aberrations, on nous parle de téléphone filaire, qui n'existe bientôt plus, mais on n'intègre pas la possibilité du barrage de Vouglans, qui provoque un accident sur la centrale. Il faut voir qu'il n'y aura plus de ligne haute tension sur le secteur, donc plus de courant. Comment les gens seront prévenus ? Comment les automates de la Préfecture fonctionneront ? Il faut être clair : le PPI doit permettre de protéger la population, il faut donc se placer dans la situation maximale de l'accident dramatique, celui qui ne se passera jamais. Sinon, on est dans une configuration minimale et s'il se passe un accident plus important, effectivement, tout ne sera pas prévu et les populations seront contaminées. Nous pensons que c'est tout à fait insuffisant ainsi que le seuil de distribution des comprimés d'iode. On le fait à 50 millisievert (mSv), sur la thyroïde. C'est trop pour les enfants en bas âge et les femmes enceintes, il faut un seuil à 20 mSv, comme recommandé par ailleurs.

Voilà un certain nombre de choses, j'en ai d'autres mais nous faisons un dossier spécifique pour l'association. Je dois aussi critiquer les CARE, pas les cars de transport mais les centres d'accueil et de rassemblement, et en particulier celui d'Hauteville. C'est une aberration, pourquoi ? D'une part, Hauteville est souvent sous des vents dominants sous la centrale. Ce n'est pas les vents dominants mesurés bas, mais ceux mesurés à 100m. Si on se trouve dans une configuration accidentelle avec l'émission de radioactivité et que les vents dominants sont dirigés vers Hauteville et qu'en plus on est en période estivale avec un orage qui nettoie le vent, alors Hauteville est complètement contaminée. A l'inverse, si on est en plein hiver en pleine tempête de neige, imaginez envoyer en auto-évacuation des centaines de voitures vers Hauteville, ce sera ingérable, alors je pense que le CARE d'Hauteville est à revoir, en plus c'est le plus proche. Ceux d'Oyonnax et de Bourg se trouvent aussi à certains moments aussi sous des vents dominants. Alors qu'en Isère, le fait d'avoir choisi Grenoble, qui est beaucoup plus loin, c'est beaucoup plus intelligent que ce que l'on a sur l'Ain.

Donc je vais en rester là, on se prononce donc contre le plan.

Véronique Baude : Très bien, Monsieur Guerry, c'est votre association qui se prononce contre le Plan et je suppose que vous avez dû faire une remarque officielle auprès d'une commune. Ici, nous ne sommes pas là pour refaire la loi, elle est ainsi. Je vais laisser la parole à Monsieur Boyer qui voulait compléter une de vos réponses.

Pierre Boyer (EDF) : Oui, comme nous sommes en Commission Locale d'Information, il me semble important de donner une information exacte. Je ne reviens pas sur le fond, il ne m'appartient pas de juger ce que vous avez dit. En revanche, en cas de rupture du barrage de Vouglans, je vais corriger une petite imprécision dans vos propos : le dimensionnement de la protection de la centrale a été calculé sur l'effacement du barrage de Vouglans – encore une fois, hautement improbable – et associé à une crue centennale sur l'Ain et une crue historique sur le Rhône. Y compris dans cette configuration extrêmement pénalisante, il n'y aurait pas d'accident nucléaire, la plateforme ne serait pas inondée. Après, vous pouvez répéter à l'envie que cela créerait un accident nucléaire mais pardonnez-moi, je suis obligée de rappeler les faits, c'est l'évènement de référence qui a été pris pour dimensionner les protections de la centrale. C'est une contre-vérité d'annoncer que la rupture du barrage de Vouglans créerait un accident nucléaire. Je ne veux pas polémiquer mais juste vous dire que la réalité de l'information : cela ne générerait pas d'accident nucléaire.

Joël Guerry : Vous savez très bien que sur ce sujet, nous ne sommes pas d'accord.

Pierre Boyer : Oui mais il y a des réalités objectives, qui s'imposent à tous.

Joël Guerry : En termes de réalités objectives, je dois tout de même vous dire que le PPI a de fausses nouvelles. Il contient notamment de fausses informations quand il est dit qu'il y a trois barrières étanches, c'est faux, il n'y a pas de barrières étanches dans une centrale nucléaire. La première barrière est la gaine de combustible, elle est étanche effectivement, mais on admet pouvoir fonctionner avec un certain taux de rupture, donc il n'y a pas du tout d'étanchéité. La deuxième barrière qui est le circuit primaire, il y a un taux réglementaire de fuite, on ne peut donc pas considérer qu'il est étanche. Dans l'enceinte de confinement, c'est pareil, elle n'est pas totalement étanche puisqu'on en contrôle le taux de fuite régulièrement. Il y a donc de fausses informations dans le PPI et c'est assez grave.

Patrick Cossiaux (Villemoirieu) : Actuellement, nous sommes dans le périmètre de 10 km et nous avons un PCS, je reviens un peu sur la question posée quant à l'hébergement. Actuellement, le PCS indique que pour évacuer la population, nous devons aller sur Villefontaine. Donc demain, nous allons passer à 5 km, le PCS n'est plus valable, devons-nous encore prévoir de l'hébergement ou non ? Jusqu'à présent, on a parlé des évacuations à 5 km ; mais pour les communes des 20 km, que se passe-t-il pour elles ?

Véronique Baude : Si on reprend le PPI, les communes de l'Isère évacueraient vers Grenoble, dans un second temps, selon expertise, une mise à l'abri ou des évacuations au-delà de 5 km pourraient être décidées sur le modèle de la phase concertée. Donc, mesures à mettre en œuvre directement : évacuation, restriction de consommation, périmètre de sécurité. Mesures à mettre en œuvre après expertise : prise d'iode, et mise à l'abri. Les PCS,

concernent les mesures mises en œuvre par l'Etat, donc c'est votre Préfecture qui doit vous expliquer la marche à suivre. Il faudra en effet certainement mettre à jour votre PCS.

Patrick Cossiaux : Dernier point, on parlait tout à l'heure, donc concernant le téléphone, je pense que c'est le cas de la plupart des communes des différents périmètres, aujourd'hui, nous avons mis en œuvre un système de téléalerte, que l'on fait fonctionner environ tous les trimestres, les résultats sont très positifs. Il suffit que l'on ait par exemple une alerte météo ou souvent pour les personnes âgées, cela marche très bien, mais pour les téléphones mobiles, le souci, c'est qu'on n'a pas forcément les numéros, donc c'est un travail de fond, à faire auprès des administrés pour récupérer ces numéros. Chaque année, dans le bulletin municipal, on fait de la communication, on insère une feuille pour que les gens nous renvoient leurs coordonnées, avec les nouveaux habitants ou ceux qui ont changé de numéro de téléphone, ou d'opérateur, c'est compliqué mais ça marche très bien.

Véronique Baude : Vous avez une idée de votre taux de retour ?

Patrick Cossiaux : On a à peu près 70 à 75 %, c'est bien, parce qu'on a aussi les mails, et des gens aussi ne répondent pas, mais les voisins font aussi passer l'information.

Véronique Baude : Avez-vous d'autres remarques ?

Joël Guerry : Sur les PCS, en effet, il faut que toutes les communes revoient leurs plans. Mais je pense qu'il y a un oubli dans le PPI, c'est que les communes qui ont des CARES, il faut aussi qu'elles mettent à jour leurs PCS, pour que tout soit inscrit.

Véronique Baude : Toutes ces remarques, vous les avez fait remonter Monsieur Guerry ? Ce sera aussi inscrit aussi au PV de la séance.

Monsieur Escoffier voudrait apporter un complément sur les fameux 20 km et pourquoi pas 30 ?

Richard Escoffier : Je ne voudrais surtout pas rentrer dans le débat, de savoir si 20 km suffisent ou pas. C'était juste pour apporter un éclairage, pourquoi 20 ? C'est lié au retour d'expérience de Fukushima, où nous avons longuement observé les rejets de la centrale, qui dépendent d'un tas de paramètres, vous avez évoqué le vent, mais il y a aussi la pluie, la température, qui influe positivement ou pas. Paradoxalement, si le vent est fort, la radioactivité va plus loin, la radioactivité est diluée, et les effets pour l'Homme sont moindres, donc je me suis occupée du PPI du Tricastin récemment, et ce qui est pénalisant pour eux, c'est le faible vent, donc la radioactivité retombe sur place. Si le vent est fort avec le mistral, il y en aura plus loin mais moins donc tout cela repose sur un retour d'expérience mondial, cela a été discuté avec les acteurs. La conclusion a été de dire : il faut se préparer plus loin que 10 km, il y a un choix qui a été retenu de prendre 20, ça aurait pu être 18 ou 22. Il faut déjà se dire que l'on vient de 10, donc il va déjà falloir améliorer l'information du nouveau périmètre, c'est important, d'où la réunion suivante, pour permettre d'améliorer l'information de la population sur les risques potentiels. Il n'y a pas de démonstration scientifique pour dire 20 c'est suffisant ou pas, et vous pouvez être à 10 km et n'avoir aucun rejet radioactif après un accident nucléaire majeur et inversement être plus loin et avoir de la radioactivité mais qui ne

justifiera pas de recourir à l'iode ou d'évacuer ; cela va dépendre de la durée du rejet et des conditions météo. Il y a eu des discussions et un choix politique a été fait. Le Préfet de l'Ain le met en œuvre comme autour de toutes les installations nucléaires.

Frédéric Mosneron-Dupin (Meximieux) : Je pense qu'il y a un point très important à avoir en tête en complément de ce que vient de dire Monsieur Escoffier, c'est que c'est l'équilibre entre la perfection et la complexité. Plus vous augmentez la complexité, plus vous augmentez les risques, c'est d'ailleurs un point sur lequel il faut prendre en compte lorsqu'on fait des modifications. On arrive sur un niveau de complexité extrêmement dur à gérer. Monsieur Escoffier vient de le dire, c'est un compromis entre l'idéal et la perfection, et que si on allait au-delà, on arriverait à une telle complexité, et de tels problèmes, évacuer des populations importantes est complexes. Je rappelle qu'à l'accident de Three Miles Island aux Etats-Unis, dans les années 1979, il y a eu fusion du cœur, et à l'époque c'était moins organisé qu'aujourd'hui, mais l'évacuation des populations a généré un stress important. Ce n'est pas une chose simple, c'est bien beau de dire « il n'y a qu'à, faut qu'on... », mais il faut tenir compte de la réalité, et que plus on génère de complexité, plus on génère de risques. La sagesse c'est l'équilibre entre la recherche de perfection et le fait d'éviter de tomber dans une complexité que l'on arrive plus à gérer. D'une manière générale, aujourd'hui dans la société, on arrive à une complexité telle, justement de vouloir être excellent partout que l'on arrive plus à s'en sortir. C'est une remarque qui me semble extrêmement importante, par rapport aux questions soulevées par Monsieur Guerry.

Véronique Baude : Monsieur Guerry, vous voulez répondre ou poser une autre question ?

Joël Guerry : Effectivement, on est bien d'accord que 20 km est une décision ministérielle et que le Préfet ne fait que l'appliquer. Par contre, on se permet de contester la décision ministérielle. Je dirais quand même que pour les accidents auxquels vous faites références, à Fukushima, il y a eu de la contamination jusqu'à 40 km et à Tchernobyl, il y en a eu jusqu'à 200 km, avec des zones interdites de contamination grave. Ce qui nous amène à être très critiques vis-à-vis du PPI Bugey, c'est aussi le contexte démographique. Toutes les centrales en France ne sont pas dans le même contexte, mais il y en a certaines qui sont en zone relativement peuplée. Tchernobyl, c'était 81 000 habitants dans les 20 km, Fukushima, 85 000, et le Bugey, c'est déjà 334 000. Si on passe à 30 km : Tchernobyl, 135 000 habitants, Fukushima 172 000, Bugey c'est 1 255 000 habitants, selon des valeurs de 2011.

Ça donne un ordre de grandeur. Si on passe à 80 km, on est pour Bugey à plus de 4 millions d'habitants. L'interrogation que l'on a : le PPI va permettre de gérer dans les 20 km. Déjà, est-ce qu'on est capable de gérer l'évacuation de 334 000 personnes, ce n'est pas du tout sûr, et il n'y a pas d'expérience. Mais si les faits font que l'extension du rejet radioactif touche des zones plus loin que les 20 km, si on doit gérer plus d'évacuation, est-ce qu'on en est capable ? Sans que ce soit organisé comme par exemple entre 20 et 30 km. Je pense que nous n'en serions pas capables si ce n'est pas prévu, c'est pourquoi nous demandons, spécifiquement pour Bugey, que le périmètre soit un peu plus grand.

Véronique Baude : Monsieur Guerry, quand vous parlez d'un périmètre plus important, vous pensez à un périmètre de combien ? 30, 40, 50 ... ?

Joël Guerry : J'ai dit 80 km tout à l'heure, mais je dirais que 50 ce serait déjà bien.

Véronique Baude : Très bien, nous l'indiquerons au procès-verbal.

Joël Guerry : Il y a aussi les comprimés d'iode, je pense qu'honnêtement 20km c'est très insuffisant, il faudrait un périmètre beaucoup beaucoup plus large parce que quand on lit le plan ORSEC de distribution d'iode, et qu'on voit que le grossiste distributeur doit faire des colis pour les emmener dans des communes relais, que dans ces communes relais, elles doivent distribuer dans les communes relais, et que les communes doivent venir chercher... Le distributeur peut être en incapacité d'assurer le transport, et peut-être suppléé par l'armée, on voit qu'obligatoirement, on est dans des temps longs, et que dans le cas de rejets immédiats et dans la durée, les populations en dehors des 20 km auraient les comprimés d'iode trop tard. Ce serait mieux que ce soit pré-distribué.

Véronique Baude : Y-a-t-il encore des remarques ?

Fabrice Venet (Saint-Maurice-de-Gourdans) : Il fallait rester aux 10 km, c'était très bien.

Véronique Baude : Nous ne sommes pas là pour refaire la loi mais seulement pour l'appliquer.

(brouhaha)

Philippe Osvépien : J'ai une question sur la suite. On doit donner notre avis sur la mise en place du PPI, nous n'en sommes pas encore à discuter la mise en place de la CLI ? C'est une autre phase ? Maintenant ma question : comment allez-vous recueillir l'avis ?

Véronique Baude : Je pensais recueillir un vote. Je pensais faire voter à main levée, je n'ai pas prévu d'urne pour un vote à bulletin secret. Je pense qu'on va arrêter le formalisme.

Je vous propose d'émettre un avis favorable. Y-a-t-il des votes pour ? des contre ? des abstentions ?

Nous avons bien pris en compte les remarques formulées, qui seront consignées au procès-verbal. Et qui seront transmises à la Préfecture pour avis. Vote pour donner un avis favorable à la CLI.

POUR – 20	ABSTENSION – 2	CONTRE – 4
------------------	-----------------------	-------------------

Je vous remercie, nous allons transmettre à Monsieur le Préfet.

Y-a-t-il encore des questions diverses ?

Jean-Pierre Gagne (Loyettes) : Le samedi 27, nous avons eu des individus habillés de blanc arriver dans les communes, venir afficher sur les entrées et sorties de village « zone à évacuer en cas d'accident nucléaire », sans autorisation. On entend de grandes leçons qu'on veut nous donner mais je crois que la première leçon, c'est de nous laisser vivre dans nos communes et pas venir donner de conseils et faire de l'affichage sauvage. Quand on fait de l'affichage, il faut prendre un arrêté dans la commune. On portera plainte je pense. Et sur FR3, ce qui a été

raconté par Sortir du Nucléaire, je trouve ça inadmissible, d'ailleurs, je ne savais pas que le Maire de Saint-Vulbas avait travaillé à la Centrale, je l'ai appris. Venir montrer les installations de la commune et dire que les élus ont été achetés par des subventions, je trouve ça inadmissible.

Véronique Baude : Je ne vais pas commenter votre observation, ce sera noté au PV. D'autres remarques ?

Joël Guerry : Je veux juste ajouter que notre association est libre de faire des actions et que nous avons des moyens pour nous exprimer, nous n'avons pas toujours la possibilité de nous exprimer. Ce sont des actions revendicatives, comme il y a des gilets jaunes sur les ronds-points. Comme il y a des manifestations, et je pense que Monsieur le Maire, qu'il faut aussi accepter les actions des autres.

Véronique Baude : Vous avez la possibilité de vous exprimer au sein de la CLI Monsieur Guerry, rassurez-moi.

Joël Guerry : Oui.

Patrick Cossiaux : Je voudrais rajouter quelque chose par rapport aux panneaux, qui ont été mis en place. Effectivement, il faut demander des autorisations... Mais surtout, l'information qui a été donnée, elle est fautive. Dans la mesure où on dit que ce sont les nouvelles communes du nouveau périmètre, alors que ça fait trente ans qu'on est dedans. Donc, les gens sont au courant, comme je l'expliquais tout à l'heure, à travers le bulletin communal, on met de l'information chaque année. Donc à mon avis, avant de mettre des affiches comme ça, renseignez-vous avant !!

Marc Bezin (FRAPNA) : (brouhaha) On remarque que les registres sont absents, donc nous sommes dans une vie démocratique compliquée à vivre, alors entendre les mêmes élus reprocher les actions revendicatives alors qu'eux même ne respectent pas les actions qu'ils sont censés faire, ça ne marche pas ! J'ai voulu écrire sur les registres, il n'y avait pas de registre.

Fabrice Venet : Vous avez tout à l'heure d'ailleurs cité une commune, et si vous voulez même sans citer de nom, la dame de Béliigneux. Je connais votre système. Arrêtez de nous raconter des c... !!

Véronique Baude : Avant que le langage s'égaré, je vous propose d'en rester là.

Joël Guerry : La dame en question est la Présidente de SDN Bugey qui est aussi habitante de Béliigneux.

Fabrice Venet : Oui je sais, comme par hasard !

Joël Guerry : Effectivement, il n'y avait pas de registre... Ce n'est pas le cas partout.

Véronique Baude : Donc ne généralisons pas. Pour ma part, j'ai trois informations à vous donner. J'ai participé le 9 avril dernier, avec Alix Bougain, à Paris à une journée d'échanges

organisée par l'ANCCLI et l'ADF, sur les relations entre la CLI et l'ANCCLI. Un compte-rendu sera fait et envoyé à tous les membres de la CLI.

Nous avons reçu aujourd'hui le rapport d'activité 2018 de l'ANCCLI ; c'est l'association nationale des CLI à laquelle la CLI du Bugey adhère. Et nous vous le transmettrons aussi, parce qu'il est très intéressant. Je pense que c'est une association utile en matière de formation et d'information. Nous les mettons aussi au courant de tous les échanges que nous avons avec la Préfecture, ce qui nous permet aussi d'avoir une très bonne veille juridique.

Et dernière information, vous allez recevoir dans vos boites aux lettres aux alentours du 15 mai, la deuxième lettre d'information qui est consacrée en grande partie au PPI, dont nous avons discuté.

Joël Guerry : J'ai une question, moi j'ai reçu par ailleurs une information sur l'intercli du Sud Est à Grenoble, nous n'avons pas eu d'informations à ce sujet.

Véronique Baude : En effet, nous vous ferons passer l'information. Vous y serez ? S'il n'y a plus de remarques je lève la séance et vous remercie de votre participation.